

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 29 Décembre 2016

Délibération N° 2016/571 portant sur : Taux des contributions directes pour 2017.

L'an deux mil seize et le vingt-neuf décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 21/12/2016, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mr MONZAUGE Christian

Présents : DIDIERRE-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-COTTON-COUADE-FALCONI-SAVARY- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absents représentés : Mr BARA (Mr MONZAUGE)- Mr BERNARD (Mr DIDIERRE)- Mr GREENHEAD (Mr FRACHET).

Absente : Mme HUMBERT

Membres	15
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de réactualiser les taux d'imposition 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : **10.85 %**
- Taxe foncière bâtie : **18.28 %**
- Taxe foncière non bâtie : **63.06 %**

*Visé en Préfecture le
03/01/2017*

Fait à La Croisille S/Briance le 30/12/2016
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 31/12/2016

Affiché le : 31/12/2016